

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **GROUPAMA TRANSPORT**, certifions par la présente que :

**WEST COURSIERS
ADHERENT SNTL SERVICES**
82, rue Baudin 92300 LEVALLOIS-PERRET

a souscrit un contrat d'assurance de Responsabilité : GLOBAL TRANS n° **2325974-006**
pour la période du **01/01/2007** au **31/12/2007**.

Ces garanties sont accordées dans l'exercice de ses activités de : VOITURIER –
messagerie – coursier – transports express - LOUEUR DE VEHICULES AVEC CHAUFFEUR,
COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT, Prestataire de Services sur contrat.

LIMITE GÉNÉRALE PAR SINISTRE ET PAR ANNÉE D'ASSURANCE TOUS DOMMAGES

CONFONDUS Y COMPRIS CORPORELS.....6 000 000 €
dont dommages matériels et immatériels.....3 000 000 €

RESPONSABILITÉS CIVILES À L'ÉGARD DES CLIENTS

Dommages matériels.....500 000 €
Dommages immatériels.....75 000 €

RC CONTRACTUELLE :

Capital maximum garanti pour les pertes ou dommages aux marchandises confiées
- 2 ROUES.....10 000 €
- VUL 4 ROUES.....20 000 €
y compris en cas de faute lourde.

RESPONSABILITÉS CIVILES À L'ÉGARD DES TIERS ET PRÉPOSÉS

Dommages matériels et immatériels1 500 000 €
dont pour les dommages immatériels150 000 €
Pollution accidentelle – Atteinte à l'environnement.....300 000 €

● Marchandises garanties : Diverses et ordinaires – plis – petits colis – Marchandises sensibles au vol.
– documents bancaires.

● **TERRITORIALITÉ** : France + Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Chypre Sud, Danemark, Espagne,
Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lichtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège,
Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

La présente attestation ne peut engager l'assureur – en application du Code des Assurances –
au-delà des limites, capitaux et garanties du contrat auquel elle se réfère, et est établie, sous réserve
du paiement des primes, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à PARIS , le 19/02/2007,

GROUPAMA TRANSPORT
47, rue de Monceau
75008 PARIS

